

REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021

Le règlement intérieur de l'école définit les règles de vie de l'établissement. Il garantit le bon fonctionnement de l'école. Nous rappelons l'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires.

Les élèves sont tenus de respecter tous les adultes, tous les enfants de l'école, les espaces et le matériel mis à leur disposition.

HORAIRES

De l'école

- **Matin : 7h15 à 11h45**
- **Après-midi : 13h à 17h.**

Des classes

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h45-11h15

13h15-15h45.

ACCES A L'ECOLE

- Pour entrer dans l'établissement, la personne mandatée présente obligatoirement la carte d'accès délivrée par la direction et dûment renseignée par les parents.
- Les visiteurs qui n'en possèdent pas seront invités à présenter une pièce d'identité et à préciser le motif de leur visite à l'agent de sécurité. Ils recevront ensuite un badge et seront accompagnés au secrétariat de la direction pour y être reçus.

ACCUEIL DES ENFANTS

De la TPS à la GS, les enfants doivent être accompagnés à leur classe par un adulte et remis à l'enseignant ou à l'aide-maternelle le matin entre 7h30 et 7h45 et l'après-midi entre 13h et 13h15.

- Du CP au CM2, les enfants sont accueillis dans l'enceinte de l'école le matin à partir de 7h15 et l'après-midi à partir de 13h. Ils attendent le début des cours sous la surveillance du personnel de l'établissement.

SORTIE DES CLASSES

A 11h15 et 15h45, les parents (ou la personne mandatée) sont invités à récupérer leurs enfants dans la classe.

Une permanence est assurée de 15h45 à 16h pour les retardataires. Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Pour les élèves inscrits à l'étude surveillée la sortie se fera à 16h50

En dehors des horaires indiqués, l'école décline toute responsabilité.

PONCTUALITE - RETARDS - ABSENCES

En début d'année, tous les élèves reçoivent un badge d'accès à l'école qu'ils doivent impérativement présenter au Lecteur Digital qui enregistre leurs mouvements d'entrée et de sortie de l'école. Ils en prendront soin et éviteront de l'oublier à la maison.

Veillez à ce que votre enfant soit à l'heure pour le début des activités. Les retards nuisent aux apprentissages et au bon fonctionnement de la classe.

Tout enfant accusant un retard de plus de 10 minutes doit se présenter au secrétariat accompagné d'un adulte.

Toute absence doit être justifiée par les parents dans le cahier de liaison. Pour une absence de plus de trois (3) jours, un certificat médical est exigé.

Dans la mesure du possible, le parent doit informer l'enseignant ou l'administration en cas d'absence programmée ou non.

INTERDITS

Il est interdit aux élèves de :

- Rester seuls dans les classes,
- Jouer, courir et crier dans les escaliers et les couloirs,
- Grimper et s'accrocher aux rambardes,

Sont interdits :

- Les sucettes, bonbons durs, chewing-gums et les canettes pour des raisons de sécurité.
- Les appareils électroniques y compris les téléphones portables et les tablettes
- Tout objet de valeur, bijoux, argent
- Les parapluies, ciseaux à bouts pointus, objets coupants

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets non indispensables au travail scolaire.

REGLES DE VIE EN COMMUNAUTE

La politesse, le respect de tous, et du matériel sont des obligations.

Les enfants éviteront de se bousculer, de se taper ou de s'insulter sous peine de sanction.

Le principe de laïcité s'applique à toutes les activités au sein de l'établissement. Par conséquent le port de tout signe d'appartenance religieuse est interdit.

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les élèves participent au salut aux couleurs tous les lundis. Un message citoyen est ensuite délivré par un camarade.

Les anniversaires : seuls les élèves de la maternelle sont autorisés à le célébrer en classe. Les parents intéressés devront en informer l'enseignant 72 heures à l'avance par le biais du cahier de liaison.

TRANSPORT

L'élève inscrit au car doit être à l'heure au lieu de ramassage. Un délai maximum de 5 mn d'attente est accordé à l'enfant. Passé ce délai, les parents seront dans l'obligation de le déposer à l'école.

Le personnel mandaté pour accueillir les élèves à la descente est prié d'être également à l'heure et muni de leur autorisation.

Les règles de vie en communauté doivent être respectées pendant le trajet. Les élèves restent assis sagement à leur place et se montrent respectueux de tous. Ils s'engagent à ne pas salir et à ne pas abîmer les sièges.

CANTINE

Elle est proposée aux enfants qui ne rentrent pas chez eux le midi.

Le menu de la semaine est affiché dans le hall afin de permettre aux parents d'en prendre connaissance.

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter de nourriture et de boisson à l'heure du déjeuner.

UNIFORME

L'uniforme est obligatoire. Les élèves doivent arriver à l'école avec des vêtements propres.

- Pour les élèves de TPS à la GS ainsi que pour les filles du CP au CM2, le tissu est vendu au sein de l'établissement
- Pour les garçons, l'uniforme requis est celui de l'Education Nationale Ivoirienne.
- Le macaron est obligatoire sur les tenues des élèves.
- Ne sont autorisées que les chaussures fermées et les sandales.
- Le port d'un couvre-chef (casquette, bandana, foulard...) est interdit à l'intérieur de l'école.
- La tenue de sport et une paire de chaussure de sport sont obligatoires lors des cours d'éducation physique et sportive.
- Pour la natation, il est demandé un slip de bain ou un boxer de bain pour les garçons, un maillot de bain une pièce pour les filles et une serviette marquée au nom de l'enfant.

COMMUNICATION

Tout au long de l'année, des informations vous seront transmises dans le cahier de liaison, mais aussi par courriel, sms et sur le site de l'ADE. Vous êtes donc invités à consulter ces différents supports régulièrement.

Il est important de nous informer de tout éventuel changement de vos coordonnées afin de permettre une bonne communication.

Nos contacts : 07 64 16 92 / 72 50 45 65

Email : info@avenuedesenfants.com

Site : www.avenuedesenfants.com

FB : Groupe scolaire l'avenue des enfants

PROJETS

Dans le cadre des projets d'école et de classe, les élèves seront amenés à sortir de l'établissement pour participer à des rencontres culturelles et à des ateliers de découverte.

Une contribution de 20 000 FCFA est demandée à l'inscription afin de couvrir toutes les activités prévues sur l'année.

AIDES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

Les APC sont des aides ponctuelles qui ont pour but d'améliorer la réussite des élèves dans un domaine. Elles sont dispensées gratuitement en fin de matinée les lundis et jeudis de 11h15 à 11h45.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Un programme mensuel d'activités est proposé au sein de l'école tous les mercredis (natation, karaté, basket, football, danse...)

Le paiement s'effectue au plus tard le 05 de chaque mois, il s'agit d'un tarif forfaitaire (à partir de 15 000 FCFA).

Passé ce délai, l'élève ne pourra pas participer à l'activité.

ETUDE SURVEILLEE

C'est un temps d'aide aux devoirs du soir organisé par l'enseignant de la classe. Son montant forfaitaire de 15 000FCFA est à régler au plus tard le 05 de chaque mois. Passé ce délai, votre enfant ne sera pas autorisé à y participer.

INFIRMERIE

Tout élève malade ou blessé sera conduit à l'infirmerie.

Tout enfant fébrile sera gardé à la maison.

En cas d'absence prolongée des suites de maladie, un certificat de non contagion sera exigé dès le retour de l'élève. L'infirmière décidera de l'admission de l'élève en classe. Dans le cas contraire les parents seront invités à venir le récupérer.

Tout traitement médical doit être remis à l'infirmière dans son emballage d'origine et avec l'ordonnance du médecin. Les enfants ne doivent être en possession d'aucun médicament.

FRAIS DE SCOLARITE

- Tout trimestre commencé est dû.
- La date butoir de paiement est indiquée dans les modalités de la fiche d'inscription. Passé ce délai il sera procédé à l'exclusion temporaire de l'enfant.